

VILLE de MAISONS-LAFFITTE
78605 Cedex - Yvelines

Affichage le 10 avril 2024

N°102/2024

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A
CHARLES-PHILIPPE MOURGUES
CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2122-18 ;

CONSIDERANT les délégations de pouvoir et de signature données à chacun des adjoints du Maire, il est nécessaire d'envisager, qu'en leur absence ou en cas d'empêchement, une délégation soit donnée à un Conseiller municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Charles-Philippe MOURGUES, Conseiller Municipal, pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage :

Le samedi 20 avril 2024 à 10h30 : Mariage M. ANGOT Florent et Mme GOURBAIL Adeline

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Procureure de la République et à Charles-Philippe MOURGUES.

Fait à Maisons-Laffitte, le 09/04/2024.


Le Maire
R3 Jacques MYARD

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240409-A102-AR
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024